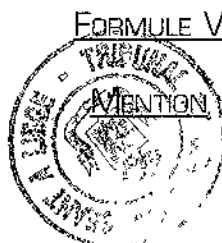




03034273

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE



Déposé au greffe du tribunal de commerce

de 14 MARS 2003

le

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mention à publier aux annexes du Moniteur belge conformément à l'article 11
de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés

Le texte de cette mention est déposé en un exemplaire

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

S.P.R.L. Valérie GILLET

3. Forme juridique (en entier)

Société Civile d'Avocats ayant emprunté la forme d'une
Société Privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Hotchamps, 14-16
4141 LOUVEIGNE

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Registre Civil Liège n° 1.246

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

NN : 474.520.535

Objet précis du ou des documents déposés au Greffe

Rapports du Réviseur d'entreprises (2)
(articles 220 à 222 du Code des Sociétés)

(Le dépôt simultané de plusieurs documents peut
faire l'objet d'une seule mention indiquant l'objet pré-
cis de chacun de ces documents)

Rapport spécial du Gérant (2)

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

GILLET Valérie
Associée-Gérante

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte